

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif au projet de réglementation des boisements de la commune de RAON-SUR-PLAINE

Les propriétaires de la commune de RAON-SUR-PLAINE sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier a décidé dans sa séance du 10 octobre 2013 de proposer un projet de réglementation des boisements.

Par arrêté du 2 décembre 2013, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil Général a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois :

du vendredi 10 janvier au mercredi 12 février 2014

Le public pourra consulter le dossier d'enquête qui comprend notamment les plans avec les périmètres, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, en présence de membres de la commission communale :

- **Lundi de 10 h 00 à 12 h 00**
- **Jeudi de 17 h 30 à 19 h 00**

Monsieur REMUSAT Pascal a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANCY pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur DEMANGE Bernard pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra en mairie de RAON-SUR-PLAINE le samedi 1 février 2014 de 10 h 00 à 12 h 00 et le mercredi 12 février 2014 de 10 h 00 à 12 h 00 pour recevoir les réclamations portant sur les propositions.

Les réclamations pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la Mairie avant le 12 février 2014 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil Général des Vosges à l'adresse suivante : www.vosges.fr.

L'examen des réclamations sera effectué par la Commission Communale d'Aménagement Foncier et ses décisions seront notifiées à chaque réclamant.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de :
Service Foncier - Direction des Routes et du Patrimoine
03.29.29.89.87 / gcardot@cg88.fr.

Le Président du Conseil Général



CONSEIL GENERAL DES VOSGES

DRP / SF

8 Rue de la Préfecture - 88088 EPINAL CEDEX 9

Tél. : 03.29.29.88.88